



Déposé à la Sous-Préfecture
de ROCHEFORT, le 16 OCT. 2009

VILLE DE ROYAN



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE
SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE

HT/YC
ASG n° 09.1351

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, la délégation consentie par arrêté ASG n° 08.0264, en date du 17 mars 2008, à Monsieur Didier BESSON, septième Adjoint au Maire, est complétée par les attributions figurant à l'article 2.

Article 2 : Monsieur Didier BESSON, septième Adjoint au Maire, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité à :

- Signer tout arrêté pris en matière de Police Municipale telle que définie dans le Code Général des Collectivités Territoriales,
- S'occuper des problèmes de personnel et gérer les ressources humaines,
- Signer les autorisations de transport de corps sans mise en bière.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 15 octobre 2009



Le Député-Maire,

Didier QUENTIN

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Tél. 01 40 63 66 94 - Fax 01 40 63 56 94

**Permanence Parlementaire
en Charente-Maritime**

21, bd Germaine de la Falaise - 17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15
site internet : www.didierquentin.com - E-mail : didierquentin@voila.fr

Hôtel de Ville

80, av. de Pontallac
17201 ROYAN CEDEX
Tél. 05 46 39 01 09
Fax 05 46 39 56 91